

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 1er octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

**2012 DICOM 26** Convention de mécénat pour l'opération Nuit Blanche 2012 (Neuflize Vie)

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date des 24 et 25 septembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la Convention de mécénat pour l'opération Nuit Blanche 2012 avec Neuflize Vie, jointe en annexe, pour l'opération Nuit Blanche 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9<sup>e</sup> Commission ;

Delibéré :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de mécénat avec Neuflize Vie, pour l'opération Nuit Blanche 2012.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de mécénat avec Neuflize Vie pour l'opération Nuit Blanche 2012, jointe à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer ladite convention.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2012, chapitre 74, compte-nature 74-78.